

Commission Ethique

Réunion par mailing du 2 novembre 2020

Président : Pascal TRANQUILLE

Participants : Madame Sylvie SILVESTRE et Messieurs Dominique BRUAUX, Thibaut DACHEUX, Cyril PAGE, Benoit AUBOURG,

La commission d’Ethique face à la crise sanitaire et au confinement qui en découle traite l’intégralité des dossiers de cette séance par échanges de mails entre ses membres.

Tout d’abord, la Commission d’Ethique souhaite que chacun prenne soin de lui durant cette période si compliquée et elle réaffirme que le Football qui reste un jeu doit rester une embellie dans cette morosité ambiante. Notre sport qui est un vecteur de lien, de citoyenneté et d’exemplarité ; ne saurait se montrer tolérant avec les comportements non appropriés.

Dossier N°1 :

- **Transmis par la Commission de Discipline Match U15 Glisy/ La Montoye du 19 septembre 2020.**

Courrier de l’AS Glisy du 22 septembre 2020

Une joueuse de l’AS Glisy rapporte des propos injurieux et sexiste sans mention sur la FMI.

Aucune personne ne peut corroborer ses affirmations. De plus, ni son entraîneur, ni l’entraîneur adverse, ni l’arbitre, ni l’observateur n’ont entendu un quelconque propos de cette nature.

Le Club de Glisy a été joint par téléphone, il a été proposé que cette jeune fille fasse un courrier afin d’expliquer ce qu’elle a subi. Cette demande est restée lettre morte.

La Commission décide de classer sans suite.

Retour pour information à la Commission de Discipline

Dossier N°2 :

- ***Courrier de l’Olympique Amiénois au Président du District de la Somme.***

Rencontre Amiens Olympique 2 – AS RIVERY 1 du 11 octobre 2020.

Décision de la Commission de discipline concernant ZENAINI Bouhlane : 5 matchs de suspension.

Compte-tenu des éléments présents au dossier ainsi que des autres dossiers ouverts à propos de ce Club, il paraît urgent de confier ce dossier à la Commission de gestion des matchs à risques indépendamment des décisions qui pourraient être prises par la Commission de Discipline.

Dossier N°3 :

- ***Courrier CSAME Montières Etouvie : AS2A : Montières du 4 octobre 2020 et ES2V / Montières du 11 octobre 2020.***

Le CSAME fait état d'un certain nombre de difficultés rencontrées à l'extérieur et s'interroge sur les conditions de déroulement des matchs retours avec ces deux équipes.

La Commission adresse ces dossiers à la Commission de gestion des matchs à risques pour suite à donner.

Dossier N°4 :

- ***Match U16 Mers ES2V du 3 octobre 2020.***

Problèmes durant la rencontre et rapports circonstanciés différents :

La Commission décide de convoquer pour audition les protagonistes dès que possible dont l'arbitre ainsi que la commission des jeunes.

Dossier N°5

- ***ASM Rivery / Amiens AF 2 du 25 octobre 2020.***

Incidents durant cette rencontre.

La commission décide de lier ce dossier au dossier N°2.

Dossier N° 6

- ***Match Pont-Rémy 2 / Moliens du 25 octobre 2020.***

Ce dossier fait suite à une première information liée au respect des gestes barrières pour le Club de Pont-Rémy. Il y a eu un échange avec le référent Covid du Club. Le Dossier 7 concernant également ce Club.

La Commission d'Ethique décide de procéder à l'audition du Président de Pont-Rémy.

Dossier N° 7

- *Propos parus sur le Facebook du District par un licencié de Pont-Rémy.*

La Commission décide de lier ce dossier au Dossier N°6

Dossier N° 8 :

- *Match Albert 3/Chaulnes 2*

Non-respect des gestes barrière.

La Commission décide de convoquer les Clubs pour une audition.

Remarque finale : Consécutivement à un arrêt prématuré des compétitions 2019/2020, on aurait pu espérer qu'une prise de conscience s'opère et que notre pratique devienne plus vertueuse. Ainsi, l'absence de pratique ayant généré de la frustration, un retour aux compétitions aurait pu se faire sous le sceau d'un fair-play collectif ! Hélas, le nombre de dossiers de cette séance laisse entrevoir qu'il n'en n'est rien. Une enceinte sportive n'est ni un exutoire, ni une zone de non-droit, c'est un lieu de pratique sportive pour les acteurs et d'expression pour les supporters mais c'est aussi pour les plus jeunes un lieu d'apprentissage de nos valeurs sociétales. C'est bien là où ce lieu doit être sacralisé et où il doit permettre une transmission inter générationnelle qui fera lien entre tous. Il appartient à chacun de développer à l'excès ces concepts, c'est autant une responsabilité qu'un devoir.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Pascal TRANQUILLE